



Par arrêté du 31 août 2018, un permis exclusif de recherche minière (PER-M) a été accordé pour 3 ans par l'Etat à l'entreprise « Sudmine » sur la commune de Kourou.

Crique Kampi ! Crique Nelson ! Crique Nationale ! Et aujourd'hui une quarantaine de kilomètres carrés aux portes de la ville, mise sous la menace de dépravations graves de notre faune et de notre flore.

Après avoir fait peser des risques inconsidérés sur l'eau du Kourou, voilà que l'Etat livre la Montagne des Singes, la Zone de Droit d'Usage collectif (ZDUC) des Amérindiens de T°Leyu et même le périmètre de sécurité d'une fabrique aux activités hautement dangereuses, à des industriels miniers, usuellement peu regardants quant aux intérêts touristiques locaux, aux effets néfastes sur notre cadre de vie ou sur l'environnement unique de nos contrées.

Je m'insurge vivement contre ces décisions, très peu concertées, d'un piètre intérêt économique (Investissements de 50.000€ sur 2 ans seulement) et de l'absence totale de tout impact positif sur l'emploi de nos jeunes.

Non ! Je ne permettrai pas que le bassin de Kourou se transforme en une exploitation minière alluvionnaire géante, dont l'eau finirait par empoisonner nos enfants.

Je ne permettrai pas que le site magnifique de la Montagne des Singes soit balafré à tout jamais.

Je ne permettrai pas que nos administrés amérindiens fuient un site qu'ils ont eu tant de mal à acquérir.

Je ne permettrai pas l'effondrement de tout un segment de notre économie touristique sur le fleuve.

Je ne permettrai pas enfin la surenchère incessante des risques industriels encourus par les Kourouciens.

Je demande solennellement que le bassin de Kourou soit épargné de toute activité minière dans lequel les autorisations et titres miniers seraient interdits.

Je demande que le Schéma Départemental d'Orientation Minière (SDOM) prenne en compte ces interdictions, au même titre qu'il le fait pour le cœur du Parc Amazonien de Guyane (PAG) ou pour la réserve naturelle de Kaw.

En ces temps de sensibilité extrême de la population aux problématiques environnementales, la Guyane a toutes les cartes en main pour être le porte-drapeau des territoires Outre-Mer les plus innovants et les plus ambitieux.

Et elle doit le faire dès maintenant !



*Périmètre du PER-M conféré par l'arrêté du 31 août 2018*